



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 7 juin 2016]

Date de la convocation
1 juin 2016
Date d'affichage
1 juin 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 23
Procurations : 5
Votants : 28

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Martine VIOLETTE, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle BIROT, Marie-Claire DEGUILHEM, Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Stéphanie NELATON, Chantal TICHIT, Monique GUILLE, Christelle HARDY, Aurélie TREILHOU,

Absents : Philippe PILLEUX, Marie-Christine BOUTONNET, Pierre COURJAULT-RADE, Alain HORTUS, Magali CAMALET

N°088 / 2016

Secrétaire de séance : Martine SOUQUET

Objet de délibération : Demande de versement de fonds de concours spécifiques auprès de la communauté de communes Tarn et dadou

Il est rappelé à l'Assemblée que depuis quatre ans, la Communauté de communes Tarn & Dadou a mis en place des dispositifs de soutien aux communes supportant des charges de centralité qui profitent à tout le territoire dans deux domaines :

- les charges de fonctionnement des **centres de loisirs**
- les charges de fonctionnement liées aux **gymnases utilisés par les collégiens pour la pratique sportive**

Par ailleurs dans le cadre du **financement du Service d'Urbanisme Mutualisé** et de la mise en place d'un taux de foncier bâti intercommunal, un fonds de concours spécifique a été prévu pour permettre à la commune de baisser son propre taux à due concurrence.

Le montant des sommes attribuées à la commune, pour l'année 2016, se répartit de la manière suivante :

- ALSH communaux	6 482 €
- Gymnases	55 292 €
- Financement SUM	63 345 €
Total	125 119 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le versement des fonds de concours spécifiques de Tarn et Dadou, répartis de la manière suivante :

- Fonctionnement : pour les dépenses d'éclairage public et fluides : 85 119 €
- Investissement : pour les travaux d'aménagement du 1er étage du bâtiment 80, place d'Hautpoul : 40 000 €

Vote : unanimité

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

SOLLICITE le versement des fonds de concours spécifiques de Tarn et Dadou, selon répartition détaillée ci-dessus

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160607-088-2016-DE
Date de télétransmission : 13/06/2016
Date de réception préfecture : 13/06/2016